



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 317

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2022, à 19 h 30, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 317 intitulé** « Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de Sutton ».

Ledit règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-317-code-ethique-final.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **10^{ième} jour** du mois de **février** de l'an **2022**.

*Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier et directeur des affaires juridiques*